

L'an deux mil seize le vingt-six janvier à dix-neuf heures trente, le conseil municipal régulièrement convoqué en date du dix-neuf janvier deux mil seize, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe CHARRIN, Maire.

Présents : CHARRIN Philippe – AUBLETTE Geneviève – BEGUIER Monique – BOS Christine - BRIOLE Jean-Pierre – CHEILLAN Marc – CRACOWSKI Jacques – DAHRINGER Catherine – GRINDEL Xavier – SIMONNET Emmanuel – TIDIER Isabelle – THEISOHN Heike

Excusés avec pouvoir : AGAZZI Claude donne pouvoir à BEGUIER Monique – VERDOLLIN Lisa donne pouvoir à AUBLETTE Geneviève

Madame Heike THEISOHN est désignée secrétaire de séance.

**DELIBERATION N°2016\_001 : ELECTRIFICATION RURALE - FACE AB - PROGRAMME 2014 - APPROBATION DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT** - Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par CRACOWSKI Jacques

Après avoir pris connaissance du rapport en en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les termes de la convention telle qu'elle est jointe à la délibération ;
- **D'APPROUVER** le plan de financement tel qu'il est présenté ci-dessous ;

Fonds d'amortissement aux charges d'électricité (FACE)	80 %	82 400 €
Commune	20 %	20 600 €
<b>Montant total, comprenant les travaux, les études, le coordonnateur SPS et la maîtrise d'œuvre assurée par le SMED 13 et représentant 5 % du montant</b>		<b>103 000 €</b>

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

**DELIBERATION N°2016\_002 : ENFOUISSEMENT DES RESEAUX TELEPHONIQUES COORDONNE AVEC LES TRAVAUX "ELECTRIFICATION RURALE" - RENFORCEMENT POSTE BTS AVENUE DES MAQUISARDS - AVENANT A LA CONVENTION** - Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par CRACOWSKI Jacques

Après avoir pris connaissance du rapport en en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les termes de l'avenant tel qu'il est joint à la délibération ;
- **D'APPROUVER** le plan de financement tel qu'il est présenté ci-dessous ;

Montant estimatif HT des travaux sur le réseau de télécommunications	47 250 €
Subvention du Conseil départemental	13 531 €
TVA 20 % due par la commune	9 450 €
<b>Montant participation communale</b>	<b>43 169 €</b>

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ledit avenant ainsi que tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

**DELIBERATION N°2016\_003: TRAVAUX DE PROXIMITE - APPROBATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX ET DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE** - Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par CRACOWSKI Jacques

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le plan de financement de l'opération « Travaux d'entretien et de rénovation des bâtiments communaux » tel que présenté ci-dessous ;

CHARGES		PRODUITS		
Nature des charges	Montant € HT	Participations	%	Montant
Réfection du mur du court de tennis	4 586	Conseil départemental	80	49 555.20
Rénovation de menuiseries – Logement communal - Rue Baron	6 688			
Travaux de plomberie – Logement communal - Rue Baron	1 369			
Travaux de plomberie – Logement communal - Rue Baron n°2	4 375	Commune	20	12 388.80
Réalisation de portes et volets bois – Divers bâtiments communaux	6 921			
Travaux de peinture – Divers bâtiments communaux	38 005			
<b>TOTAL</b>	<b>61 944</b>	<b>TOTAL</b>		<b>61 944</b>

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter la subvention la plus haute possible auprès du Département dans le cadre de l'aide aux travaux de proximité ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**DELIBERATION N°2016\_004: GRAND SITE SAINTE-VICTOIRE, GRAND SITE DE FRANCE - APPROBATION DE LA CHARTE** – Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par CHARRIN Philippe

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les termes de charte telle qu'elle est jointe à la délibération.

**DELIBERATION N°2016\_005: PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016** - Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par SIMONNET Emmanuel

Après avoir pris connaissance de ces éléments et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** le mandat des dépenses d'investissement 2016 dans la limite des crédits repris ci-dessous, et ce, avant le vote du budget primitif 2016 ;

Chapitre 20 – Immobilisations non-corporelles	<b>17 837.70 €</b>
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	<b>19 325 €</b>
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	<b>157 832.58 €</b>

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette autorisation.

**DELIBERATION N°2016\_006: ASSOCIATION NATIONALE DES VILLES ET PAYS D'ART ET D'HISTOIRE ET DES VILLES A SECTEUR SAUVEGARDES ET PROTEGES - APPROBATION DES STATUTS ET ADHESION -** Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par CHARRIN Philippe

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les statuts de l'Association Nationales des Villes et Pays d'Art et d'Histoire et des Villes à Secteur Sauvegardés et Protégés tels qu'ils sont joints à la délibération ;
- **DE DIRE** que les crédits seront imputés au compte 6281 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

---

**DELIBERATION N°2016\_007: PLAN LOCAL D'URBANISME - APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 -** Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par CHARRIN Philippe

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la modification simplifiée n°1 telle qu'elle est présentée ;
- **DE DIRE** que la présente délibération d'approbation fera l'objet de mesures de publicité : affichage en mairie durant un mois et mention dans un journal local diffusé dans le département.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à la présente délibération.

**CETTE DELIBERATION FAIT L'OBJET D'UN AFFICHAGE COMPLET.**

---

**DELIBERATION N°2016\_008: APPROBATION D'UNE CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN COMMUNAL - DECHETERIE -** Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par CHARRIN Philippe

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les termes de la convention telle qu'elle est présentée en annexe à la délibération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

---

Pour affichage du 1/02/2016 au 1/04/2016  
Transmission en Sous-préfecture le 1/02/2016

**Coralie BARTE**  
Directeur Général des Services